



Réunion du 23 avril 2019

- Président : M. Francis VIDRY

RAPPEL IMPORTANT

Les clubs souhaitant un délégué, lors d'un match de coupe ou de championnat, doivent en faire la demande, obligatoirement par écrit.

Article 51 des Règlements du District : le District se réserve le droit, pour la régularité des rencontres, de désigner un délégué lorsqu'il le jugera utile, etc....

Match à risques, places en jeu, etc..., **après avis de la Commission de Prévention.**

DIMANCHE 28 AVRIL

- **Coupe de la Loire U15, à 10h**

Pays de Coise contre St Chamond

Délégué à la charge de Pays de Coise : M. Patrick GADEYNE

- **Match D1, à 15h**

St Just St Rambert contre Roanne FC

Délégué à la charge de Roanne FC (décision disciplinaire) : M. Patrick GADEYNE

- **Match D3, Poule D, à 15h**

St Chamond Feu Vert contre St Joseph St Martin

Délégué à la charge de St Joseph St Martin : M. Thierry BAYLE